

Le Tribunal de Bujumbura commande une expertise médicale sur Mbonimpa

PANA, 16 septembre 2014 La liberté provisoire pour un activiste des droits de l'Homme suspendue à un rapport d'expertise médicale Bujumbura, Burundi - Le Tribunal de grande instance de Bujumbura a décidé, lundi, du maintien en prison du président de l'Association pour la défense des droits humains et des prisonniers (APRODH), Pierre Claver Mbonimpa, qui est incarcéré depuis le mois de juin 2014 à Mpimba, la prison centrale de Bujumbura, sous le chef d'accusation d'atteinte à la sécurité intérieure et extérieure de l'Etat.

La décision est tombée au moment où le doyen d'âge des défenseurs des droits humains au Burundi entamait sa troisième semaine à l'hôpital suite à la détérioration de son état de santé en prison. M. Mbonimpa souffre d'une maladie chronique aiguë, selon les avocats de la défense qui se fondent sur la maladie et son âge avancé, plus de 66 ans pour demander la relaxation de leur client afin qu'il compare en prison libre. Le président de l'APRODH doit répondre à des allégations sur une présence supposée de jeunes militants proches du parti au pouvoir au Burundi pour des entraînements paramilitaires à des fins qui restent toutefois aujourd'hui encore mal connues. Le Tribunal de grande instance de Bujumbura dit avoir commandité son propre rapport d'expertise médicale avant de statuer sur la demande des avocats de M. Mbonimpa en ce qui concerne la comparution en prison libre. Les gouvernements burundais et congolais ont toujours nié la présence de jeunes paramilitaires burundais sur le sol de la République démocratique du Congo voisin pour quelque motif que ce soit. Radio France internationale a, ces derniers jours, relancé le débat, affirmant que des enquêtes de terrain ont prouvé la présence de paramilitaires burundais sur le sol congolais avant encore une fois un démenti du gouvernement burundais.